

glise de communier le vendredi saint, il se contente de cette série incomplète. Il faut donc encore écarter cette solution.

30 PREMIER VENDREDI. — Pourrait-on remplacer cette communion omise le vendredi saint par la communion faite un autre vendredi, le deuxième du mois d'avril (11)? La circonstance du premier vendredi paraît encore trop importante pour donner ce conseil.

40 CONTINUITÉ. — Il faut avouer que c'est précisément cette circonstance de la continuité que les auteurs jugent la moins importante, puisqu'ils proposent de communier un dixième mois (12) et considèrent cette pratique comme très probable (13). En vérité, il serait surprenant que Notre-Seigneur, qui se montre si généreux dans cette révélation, n'accepte pas cet obstacle imposé par son Eglise dépositaire de sa sagesse et de son autorité. Aussi " Notre-Seigneur ne saurait vouloir priver des faveurs promises ceux qui ne font qu'obéir à une loi de l'Eglise, en ne communiant pas un des vendredis demandés " (14). M. l'abbé Boudinhon (15) est encore plus expressif: " Il serait ridicule de supposer que Notre-Seigneur ait pu faire de la continuité matérielle des communions, *quand l'interruption ne dépend pas du fidèle*, une condition absolue sans laquelle il n'accorderait pas la grâce promise — d'autant plus qu'il ne s'agit ici d'aucune grâce *ex opere operato*, mais seule-

(11) Serait-ce le sens de l'expression " vendredi suivant " employé par l'*Ami du clergé* en 1896 (vol. 18e) p. 142? Cependant dans le même volume, à la p. 222, il dit " un vendredi de plus " ce qu'il faut sans doute entendre du premier vendredi d'un mois.

(12) *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205; 1908, (30e vol.), p. 939.

(13) *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205.

(14) *Ami du clergé*, 1901 (23e vol.), p. 205.

(15) *Revue du clergé français*, cité dans la *Semaine religieuse* de Montréal, 27 mai 1901.